



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ACTUALISATION 2016



TRÈS
Trois-Rivières

La Politique de développement social de la Ville de Trois-Rivières a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières le 6 septembre 2016 (RÉSOLUTION No C-2016-1020) en remplacement de la Politique de développement social qui avait été adoptée le 6 juin 2005. (RÉSOLUTION No C-2005-531).

Édition

La Politique de développement social est une publication de la Ville de Trois-Rivières.

Réalisation

Médiavox, agence de communication

Photographes

Étienne Boisvert

Gilles Ducharme

Mathieu Dupuis

Daniel Jalbert

Robert Sauvageau

Patrick Simard

Ville de Trois-Rivières

ISBN

Dépôt légal 2016

978-2-920992-31-3

Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Téléphone : 819 374-2002
Télécopieur : 819 374-4374
www.v3r.net

Pour un mieux-être individuel et collectif.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE	5
CADRE DE RÉFÉRENCE	6
Définition du développement social	6
Mission de la Politique municipale de développement social	6
Objectif général	6
Approches priorisées	7
Valeurs	7
Principes	8
TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ	9
AXES D'INTERVENTION	11
Culture	13
Développement communautaire	14
Développement durable	17
Employabilité et intégration sociale	18
Famille, aînés et personnes handicapées	20
Logement	23
Loisir	24
Nouveaux arrivants	27
Participation citoyenne	29
Revitalisation urbaine intégrée	30
Sécurité	33
Transport actif et alternatif	34
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	36
ANNEXES	37
Annexe 1 : Plans et politiques de la Ville de Trois-Rivières	37
Annexe 2 : Comités de développement social et de travail	38



MESSAGE DU MAIRE

La Ville de Trois-Rivières reconnaît ses obligations en matière de développement communautaire, économique et social. Comme toute grande ville, elle travaille à développer des approches de développement plus intégrées, c'est-à-dire qui tiennent compte entre autres de l'économie, de la culture, de l'habitation, du sport, du loisir, de l'environnement, de la sécurité et des nouveaux arrivants.

Le développement social est une façon de faire qui permet à chaque citoyen et citoyenne d'améliorer ses conditions de vie et de pouvoir participer, à sa juste mesure, à la vie en société. Il est basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture aux autres et de solidarité. Il vise aussi une plus grande harmonie dans la différence, indépendamment de la situation sociale et économique, du niveau de scolarité ou de l'origine ethnique des personnes. Nous ferons ainsi de Trois-Rivières une ville encore plus forte, plus riche aujourd'hui, mais également pour les générations futures.

L'actualisation de la politique est le résultat d'une grande concertation, d'une collaboration et d'un partenariat avec l'ensemble des organisations et des individus qui composent notre ville.

Je remercie le conseil municipal et les employés pour l'intérêt manifesté au cours de cette démarche. Merci aussi à tous les citoyens et aux partenaires qui se sont impliqués dans la réalisation de cette politique.



Le maire,

A handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to read 'Yves Lévesque'.

Yves Lévesque

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Le développement social c'est un ensemble d'approches et de moyens qui permet à tous les citoyens et les citoyennes de vivre dans des conditions favorables à leur développement individuel et collectif.

Le 6 juin 2005, le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières adoptait sa première politique de développement social. Depuis ce temps, de nouvelles réalités se sont installées, des besoins ont émergé, des façons de faire ont évolué, d'autres politiques municipales ont vu le jour et de nouvelles obligations municipales sont apparues. Il semblait donc opportun en 2016 de faire la mise à jour de ce document.

L'actualisation de la Politique de développement social donne de nouvelles orientations qu'entend mettre de l'avant la Ville dans les prochaines années. Cette dernière s'incarnera dans un plan d'action qui précisera les moyens à prendre pour concrétiser ces orientations.

Le comité de développement social composé d'élus, de fonctionnaires, de citoyens et de représentants des organismes communautaires et institutionnels a privilégié les rencontres avec le milieu et les consultations publiques afin d'amorcer des réflexions et de tableur sur les nouveaux besoins de la communauté. Il faut mentionner que la Ville intervient en appui, en complémentarité et en partenariat avec un ensemble d'organisations.

L'actualisation de la Politique de développement social a été rendue possible grâce au soutien de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire. Nous la remercions grandement, de même que toutes les personnes ayant participé aux consultations.

Donnons-nous le défi de développer, ensemble, une ville où il fait bon vivre pour tous !



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-François Aubin', positioned above a horizontal line.

Jean-François Aubin, président



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie-Claude Camirand', positioned above a horizontal line.

Marie-Claude Camirand, vice-présidente

CADRE DE RÉFÉRENCE

Définition du développement social

La Ville de Trois-Rivières définit le développement social comme étant l'ensemble des approches et des façons de faire qui permettent aux citoyennes et aux citoyens d'évoluer dans des conditions favorables à son épanouissement individuel et collectif.

Le développement social, basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de solidarité, devrait permettre à chaque individu de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif.

Objectif général

L'objectif général que vise la Politique de développement social est d'établir les principales orientations de la Ville en matière de développement social pour l'ensemble des services municipaux et paramunicipaux, en lien avec les partenaires du milieu et la population.

Par conséquent, elle devra être en mesure de :

Mission de la Politique municipale de développement social

La Politique de développement social de la Ville de Trois-Rivières a comme mission de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté en ayant une vision d'un développement intégré et durable. Elle représente une politique globale qui permet de poser ensemble des actions significatives et concertées ayant comme objet le mieux-être des citoyennes et des citoyens et la lutte à l'exclusion sociale.

Harmoniser les actions municipales avec ses partenaires.

Lier le développement social, économique, culturel et environnemental.

Développer des pratiques et des réflexes de développement social dans les divers services municipaux et paramunicipaux.

Soutenir, dans la mesure de ses ressources, les partenaires dans leurs actions.

Approches priorisées

Trois approches sont priorisées afin d'orienter le contenu de la politique et celui de son plan d'action :

Approche multisectorielle

Implique que toutes les sphères du milieu municipal (services municipaux, services paramunicipaux et partenaires du milieu) sont intégrées et travaillent de concert dans le respect des missions respectives vers un objectif commun.

Approche de développement intégré

Intègre tous les enjeux reliés au développement économique, social, culturel et environnemental pour permettre aux citoyennes et aux citoyens d'accéder à une meilleure qualité de vie. Les interventions sont donc planifiées et structurées pour agir de façon simultanée dans le respect de leurs missions.

Approche de développement durable

Assure un développement qui permet de travailler ensemble à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

Valeurs

Quatre valeurs ont été identifiées, lesquelles déterminent la base de la Politique de développement social de la Ville de Trois-Rivières.

Équité

C'est la justice sociale dans le partage des ressources, des services et des biens communs, de façon à ce que chaque personne puisse en tirer sa juste part. Cette valeur sous-entend que ce partage se fait en fonction des besoins des personnes et des réalités des milieux auxquels elles appartiennent. L'équité est respectueuse des différences et de la diversité tout en cherchant à réduire les inégalités dans les conditions de vie.

Ouverture aux autres

C'est le respect et l'acceptation des différences qui nous distinguent, tant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser que des habitudes de vie. Ces différences doivent être abordées comme une source d'enrichissement et de partage. L'ouverture au dialogue est une invitation à prendre part aux décisions en étant au cœur des délibérations.

Intégrité

C'est l'honnêteté. Une telle attitude suppose une transparence au niveau des idées, des opinions et des décisions. Cette transparence dans les comportements des individus et des organisations révèle un climat de respect. De plus, l'intégrité signifie la capacité de rendre des comptes relativement aux décisions et aux actions qui sont posées.

Solidarité

C'est un lien social qui permet le soutien et l'entraide. C'est un engagement libre et volontaire basé sur des valeurs sociales qui unissent les personnes et les communautés entre elles. De ce lien peut naître une interdépendance favorisant la création d'une plus grande solidarité sociale.

Principes

Les principes suivants sont à la base des orientations correspondant aux axes d'intervention que l'on retrouve dans la politique :

Participation citoyenne

C'est l'assurance pour toutes et tous de participer et de s'impliquer à part entière dans ce que l'on appelle la chose publique. La participation citoyenne c'est la possibilité d'émettre ses opinions, d'exercer son droit civique, d'influencer la prise de décisions, de s'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base. Elle permet ainsi le développement cohérent et durable de la collectivité.

Accessibilité

C'est faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles en diminuant les contraintes et les distinctions tout en s'inscrivant dans une approche inclusive.

Vitalité des organisations

C'est soutenir les partenaires du milieu dans leur mission et leur action de développement social tout en reconnaissant l'expertise et la contribution de ceux-ci au mieux-être collectif.

Qualité des milieux de vie

C'est s'inscrire dans un contexte de saines habitudes de vie et de développement durable permettant d'assurer un milieu de vie sécuritaire et un environnement sain dans un climat social constructif.

Les saines habitudes de vie font référence à la santé, l'alimentation, le loisir et les moyens de déplacement dans un esprit d'un mode de vie physiquement actif.

C'est aussi des conditions favorables au logement, à l'habitation, à la protection du patrimoine bâti, aux espaces verts, aux voies publiques, au travail, au développement économique durable et à la lutte à la pauvreté.



TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ

Il est important de mentionner que la Politique de développement social de la Ville de Trois-Rivières touche les différentes sphères qui composent une administration municipale, c'est-à-dire **les compétences, les obligations et les pouvoirs**. Elle doit également tenir compte du partage des responsabilités des champs d'action et des compétences des différents paliers gouvernementaux et des organismes du milieu. C'est pourquoi nous gardons en trame de fond les obligations et les compétences de la Ville dans le choix des interventions en développement social.

Toutefois, la Ville n'exclut pas définitivement tous les champs d'intervention, car **elle peut intervenir avec les partenaires et organismes à trois niveaux** par l'intermédiaire d'un plan d'action.

1

Elle peut intervenir en tant que leader en mettant en œuvre des actions, des projets en lien avec ses obligations.

2

Elle peut être partenaire en participant et soutenant des actions avec d'autres organismes.

3

Elle peut agir en tant que facilitateur en soutenant le développement.



Il faut considérer que la politique s'intègre dans un cadre plus large que le milieu municipal, c'est-à-dire les organismes et les partenaires du milieu.

De façon générale, **la politique vise une plus grande équité**, donc un meilleur partage des ressources et des biens communs de notre milieu afin d'atteindre une plus grande harmonie dans la différence. Elle concerne et touche les citoyennes et les citoyens de la Ville, indépendamment de leur situation socioéconomique, de leur niveau de scolarité, de leur origine ethnique, etc.

Le développement social s'appuie sur une culture démocratique, **favorisant l'expression de points de vue, d'opinions et d'idées**. Pour ce faire, cela nécessite des débats et des discussions d'où la notion centrale de participation citoyenne, tant au niveau des échanges qu'au niveau des décisions et de la participation active au changement. **La démocratie doit donc être stimulée en permanence dans toutes les sphères de la vie** pour permettre le développement d'une forme de gouvernance de proximité en donnant plus d'importance et de place aux individus. Par ailleurs, la démocratie implique également une responsa-

bilisation de la communauté. Une ville se développe par la force de l'implication citoyenne.

Dans le contexte de la réorganisation des pouvoirs municipaux, soulignons qu'il revient à la Ville de Trois-Rivières de participer, s'il y a lieu, à des concertations régionales ou interterritoriales en développement social. C'est également à elle que revient la possibilité de signer des ententes avec le gouvernement du Québec dans les différents champs d'intervention en lien avec le développement social. Pour le reste, la Ville poursuit ses responsabilités en développement social.

AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention identifiés par les organisations du milieu, les services municipaux et paramunicipaux, les conseillères et les conseillers municipaux, ainsi que les citoyennes et les citoyens constituent le corps principal de la politique.

Chaque axe d'intervention se définit en termes d'engagements et d'intentions que la Ville entend poursuivre en matière de développement social.

Ces engagements et ces intentions viendront déterminer les opérations que chaque service municipal, service paramunicipal et organisme du milieu proposeront en tant qu'entité, leader, partenaire et facilitateur, dans son plan d'action annuel et triennal.

Depuis la fusion de 2002, plusieurs politiques municipales ont vu le jour notamment celles de l'environnement, de la famille, de la culture et de l'activité physique, du sport et du plein air ainsi que certaines politiques transversales comme celles qui touchent aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux nouveaux arrivants. La Politique de développement social fournit un cadre global qui permet de faire des liens entre ces politiques tout **en ajoutant des éléments qui lui sont propres.**

¹ Politique culturelle (RÉSOLUTION No C-2010-129)

² Politique du développement durable (RÉSOLUTION No C-2009-326)

³ Politique familiale (RÉSOLUTION No C-2004-748)

⁴ Politique municipale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (RÉSOLUTION No C-2009-95)

⁵ Plan d'action MADA (RÉSOLUTION No C-2012-667)

⁶ Politique de l'activité physique, du sport et du plein air (RÉSOLUTION No C-2007-669)

⁷ Politique d'accueil, d'intégration et de rétention socioéconomique des nouveaux arrivants (RÉSOLUTION No C-2014-0620)



Culture ¹



Participation citoyenne



Développement durable ²



Développement communautaire



Loisir



Transport actif et alternatif



Famille, âgés et personnes handicapées ^{3, 4, 5}



Employabilité, intégration sociale et professionnelle



Logement ⁶



Nouveaux arrivants ⁷



Revitalisation urbaine intégrée



Sécurité



CULTURE



Intervenir dans le développement culturel en soutenant les organismes du milieu, en favorisant l'épanouissement des citoyennes et des citoyens et entre citoyens, en rendant accessibles les lieux culturels et en offrant des services de qualité.

Confier au médiateur culturel de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières (CDCTR) le mandat de renforcer les liens entre les milieux culturels, des affaires, communautaire et scolaire.

La Ville s'engage à :

Se référer aux orientations et aux engagements de la **Politique culturelle** adoptée par le conseil municipal. Les orientations identifiées sont : l'accessibilité et la participation; le soutien au développement des arts et des lettres; l'éducation, la formation, la concertation et le partenariat; la préservation et l'amélioration des sites, des biens et des équipements culturels; la valorisation de l'histoire et du patrimoine; l'information et la promotion.

Promouvoir le **Programme de lutte contre l'exclusion culturelle**.

Maintenir la **gratuité de l'abonnement aux bibliothèques municipales**.

Poursuivre le **Programme de médiation culturelle**.

La Ville a l'intention de :

Réaliser les plans d'action mis de l'avant par la Corporation de développement culturel et le Service des bibliothèques. Politique culturelle ⁸.

Assurer leur suivi et leur actualisation annuelle.

⁸ Consultez l'annexe 1



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Faciliter la prise en charge des personnes et des collectivités.

Reconnaître et encourager le potentiel et la capacité de changement des individus et des communautés.

Soutenir la concertation en lien avec l'amélioration des conditions, de la qualité et du cadre de vie basée sur un partenariat réel, volontaire, et ce à tous les niveaux.

Identifier et réaliser des solutions collectives à des problèmes sociaux en impliquant directement les personnes touchées.

La Ville s'engage à :

Faire appel aux ressources du milieu pour des interventions en lien avec des problématiques sociales et les soutenir dans leurs actions.

Soutenir et travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires et l'action bénévole.

Être à l'écoute afin de mieux soutenir les ressources du milieu.



La Ville a l'intention de :

Maintenir un échange constant et soutenu avec la Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières (CDCTR) et les différents partenaires du développement social.

Soutenir les organismes et les initiatives en développement local.

Favoriser la mise en place d'une politique sur la sécurité alimentaire ayant pour objet l'accès physique et économique à tous, à tout moment, à une nourriture suffisante, saine et nutritive.

Être attentif aux besoins des personnes exclues ou à risque de rupture sociale.

Faciliter l'intégration des personnes autochtones au sein de la communauté trifluvienne.

Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole et communautaire.



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Favoriser le développement et l'aménagement du territoire afin de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

La Ville s'engage à :

Se référer aux orientations et au plan d'action quinquennal relatif à la Politique de développement durable adoptée par le conseil municipal.

Assurer une qualité de vie aux citoyennes et aux citoyens.

Protéger le patrimoine naturel, l'environnement et la biodiversité.

Appuyer le développement économique et urbain.

Encourager l'implication sociale en matière d'environnement.

La Ville a l'intention de :

Réaliser le plan d'action quinquennal.⁹

Assurer son suivi et son actualisation annuelle.

Assurer un lien entre les comités de suivi, les directions municipales et les partenaires.

EMPLOYABILITÉ ET INTÉGRATION SOCIALE



Faciliter l'employabilité et la capacité d'agir des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et ainsi contribuer au développement socioéconomique de la société. La capacité d'agir peut se définir par une mise en mouvement de l'individu.

La Ville s'engage à :

Encourager et faciliter l'engagement de toute forme d'entrepreneuriat collectif et privé.

Favoriser la réinsertion sociale.

Favoriser la participation et l'intégration sociale par l'emploi ou toute autre forme d'engagement qu'elle soit rémunérée ou non.

La Ville a l'intention de :

Favoriser des projets de création d'emplois ou des projets de développement économique permettant le renouvellement de la main-d'œuvre et l'intégration des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Soutenir notamment Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières) afin de favoriser le développement des projets des entreprises assurant l'arrimage entre les besoins d'emploi, la formation disponible et la main-d'œuvre locale.

Appuyer les initiatives permettant l'accès à l'emploi aux personnes éloignées du marché du travail.

Sensibiliser les entrepreneures et entrepreneurs à l'importance de la formation sur mesure en milieu de travail, afin de favoriser l'embauche de main-d'œuvre peu spécialisée.

Travailler de concert avec les milieux scolaires, communautaires et institutionnels sur la prévention et la réduction du décrochage scolaire.

FAMILLE, ÂNÉS ET PERSONNES HANDICAPÉES



Favoriser la satisfaction des besoins liés au mieux-être de la condition de vie des familles, des aînées et des personnes handicapées.

Respecter l'individu selon ses propres caractéristiques.

La Ville s'engage à :

Se référer aux orientations et aux plans d'action triennaux de la Politique familiale et celle de la Politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ainsi qu'au plan d'action Municipalité amie des aînés.

La Politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées traite de la participation citoyenne, de l'accessibilité, de la qualité des milieux de vie, de l'équité, de l'intégrité et de l'ouverture aux différences.¹⁰

Le principe du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) est de faire en sorte que la ville soit un milieu de vie où il fait bon vivre en favorisant un environnement propice à un vieillissement actif. Le but est de faire en sorte que les aînés demeurent en santé le plus longtemps possible chez eux et dans leur environnement.¹¹

Les principes directeurs de la Politique familiale¹² sont :

- **Reconnaître la famille** comme premier acteur de son développement et de sa qualité de vie.
- **Développer et encourager la fierté familiale**, respecter l'identité, la diversité, l'autonomie et la responsabilité des familles.
- **Favoriser l'intégration** de toutes les familles.
- **Favoriser l'accessibilité aux services** en fonction des besoins et des réalités des familles.
- **Reconnaître et valoriser l'expertise** des partenaires qui œuvrent auprès des familles.



La Ville a l'intention de :

Réaliser le plan d'action triennal des politiques concernant la famille, les personnes handicapées et les aînés.

Assurer son suivi et son actualisation.

Poursuivre le processus de consultation publique pour chacun des groupes visés et s'assurer de la participation des différents services municipaux, organismes paramunicipaux et partenaires afin d'établir un plan d'action.

Poursuivre le processus d'information pour assurer et faire connaître annuellement les suivis du plan d'action.



LOGEMENT



Faciliter l'accès à un logement.

S'assurer que ce logement soit salubre, vivable et sécuritaire.

La Ville s'engage à :

Développer le logement social en partenariat avec l'Office municipal d'habitation et les organismes du milieu.

Favoriser la requalification et la rénovation des bâtiments âgés.

Assurer le contrôle de l'entretien et de la salubrité des immeubles.

Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective.

Contribuer à la conservation et au développement des parcs de logements sociaux.

Favoriser la mixité sociale et le logement intergénérationnel.

Soutenir les initiatives dans le développement de logement abordable.

Encourager le travail en complémentarité Public/ESS¹³/Privé.

La Ville a l'intention de :

Identifier les besoins en matière de logement social.

Poursuivre et diversifier, quant aux lieux et aux modèles, l'implantation des logements sociaux sur le territoire de la Ville.

Prioriser les besoins de revitalisation des logements des quartiers dévitalisés.

Poursuivre le développement favorisant l'accès au logement pour les populations en situation d'exclusion sociale.

Promouvoir les programmes qui s'appliquent au logement.

Élaborer une politique de l'habitation.

¹³ ESS : Économie sociale et solidaire



LOISIR



Favoriser l'accès aux loisirs sportifs, culturels et communautaires.

Encourager la pratique libre des différents loisirs.

Favoriser et soutenir la concertation dans le milieu.

La Ville s'engage à :

Soutenir les initiatives du milieu et la prise en charge par les citoyennes et les citoyens.

Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole.

Développer et maintenir l'accessibilité aux programmes et aux équipements des loisirs sportifs, récréatifs et communautaires.

Maintenir et améliorer les liens de concertation avec le milieu de l'éducation concernant l'utilisation des équipements et des infrastructures scolaires.

Développer une vision du loisir permettant la mise en valeur de la beauté de la nature et de son accessibilité.

Soutenir la réalisation d'événements populaires s'adressant à un large public.



La Ville a l'intention de :

Élaborer une politique de loisir et de la vie communautaire.

Voir à l'amélioration continue en communication afin de s'assurer une bonne diffusion de l'information.

Mettre à jour périodiquement la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.¹⁴

Favoriser l'accès aux loisirs quant aux coûts et à la diversité pour les personnes en situation de pauvreté.

Promouvoir le loisir visant l'adoption de saines habitudes de vie.

¹⁴ Consultez l'annexe 1



NOUVEAUX ARRIVANTS



Favoriser l'accueil,
l'intégration et la rétention
des nouveaux arrivants.

La Ville s'engage à :

Se référer aux orientations et au plan d'action en lien avec la Politique d'accueil, d'intégration et de rétention socioéconomique des nouveaux arrivants.

Soutenir Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDE Trois-Rivières) dans la réalisation du plan d'action.

Reconnaître l'importance et la particularité d'une nouvelle réalité qu'est la croissance des immigrants, des réfugiés et des migrants.

S'assurer du lien entre le comité de suivi, les directions de la Ville et les partenaires.

La Ville a l'intention de :

Réaliser le plan triennal d'action¹⁵

Assurer le suivi et son actualisation.

Assurer un lien entre les comités de suivi, les directions municipales et les partenaires.

Favoriser la cohésion sociale et la mixité.

¹⁵ Consultez l'annexe 1





PARTICIPATION CITOYENNE



Offrir l'opportunité de participer, de s'impliquer à part entière et selon ses capacités à la vie de la communauté trifluvienne.

Faciliter l'émission des opinions.

Faciliter l'exercice de leurs devoirs civiques.

Encourager leur capacité d'influencer la prise de décisions.

S'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base.

La Ville s'engage à :

Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens.

Soutenir les actions qui encouragent la participation citoyenne.

La Ville a l'intention de :

Favoriser la mise en place de mécanismes de consultation, de communication et d'information dans le but d'inciter la participation active dans la politique municipale.

Assurer une vigie et adapter les nouvelles méthodes de consultation citoyenne.

Mettre en place des mécanismes de réflexion et d'expérimentation afin de développer des méthodes innovatrices facilitant la consultation et la participation citoyenne.

REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE



Améliorer les secteurs dévitalisés de la ville en ayant comme source d'inspiration la vision stratégique.¹⁶

La Ville s'engage à :

Développer le plus équitablement possible **le territoire de la ville**, tant au niveau des services que des infrastructures en limitant l'étalement urbain et en optimisant les infrastructures existantes.

Revitaliser et dynamiser les premiers quartiers pour en faire des milieux de vie de choix, dans le respect des populations existantes.

Favoriser la vie de quartier par la mixité et la proximité des services.

Porter une attention particulière aux zones dévitalisées à travers tous les axes de la Politique de développement social.

La Ville a l'intention de :

Promouvoir ou développer des programmes permettant la rénovation et la requalification des habitations.

S'impliquer avec la Démarche des premiers quartiers dans la réalisation d'un plan d'action concerté en revitalisation urbaine, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Promouvoir, soutenir ou collaborer aux actions et initiatives du milieu favorisant la revitalisation urbaine.

Collaborer avec la Démarche des premiers quartiers à promouvoir la qualité de vie, afin de mettre en valeur les richesses de ces milieux.

¹⁶ Consultez l'annexe 1





32



SÉCURITÉ



Mettre en place les conditions favorables
au développement du sentiment de sécurité.

La Ville s'engage à :

Promouvoir des approches communautaires et préventives en lien avec la sécurité.

Favoriser une approche de partenariat avec les organisations du milieu.

Être à l'écoute des citoyennes et des citoyens afin d'améliorer les interventions en matière de sécurité.

Maintenir le programme de surveillance de quartier.

Faire la promotion du plan des mesures d'urgence auprès de la population.

La Ville a l'intention de :

Travailler de concert avec les organismes du milieu à la prévention de toutes les formes de violence, d'abus et de maltraitance.

Responsabiliser les citoyennes et les citoyens à la sécurité de leur milieu.

Promouvoir les mesures de prévention existantes concernant les intimidations et les agressions physiques et psychologiques.

Agir en concertation avec les intervenantes et les intervenants du milieu en ce qui concerne la lutte contre tous les types de violence.

Augmenter la sécurité en ce qui concerne les différents types de déplacement dont notamment le vélo et la marche.

Travailler de concert avec l'organisme Aux Trois Pivots à trouver des solutions alternatives en matière de résolution de conflits.

TRANSPORT ACTIF ET ALTERNATIF



Permettre des déplacements sur le territoire de la ville en respectant les principes du développement durable.

La Ville s'engage à :

Promouvoir l'utilisation du transport alternatif afin de réduire l'utilisation de l'automobile en solo.

Faire en sorte que chaque citoyenne et citoyen puisse **utiliser ou pratiquer en toute sécurité les modes de transport** qui conviennent à leurs besoins et leurs réalités.

Faciliter les déplacements par l'utilisation des différentes formes de transport.

Poursuivre le développement du réseau cyclable.

La Ville a l'intention de :

Faciliter l'accès au réseau de transport sous ses différentes formes.

Mettre sur pied un comité de réflexion sur le transport en commun, le transport adapté en partenariat avec notamment la Société de transport de Trois-Rivières (STTR).

Concierner les acteurs concernés pour favoriser l'optimisation de tous les types de transport.

Établir un plan de transport intégré en favorisant le transport actif avec les acteurs impliqués.

Mettre sur pied un comité de consultation sur les voies cyclables.

Favoriser l'émergence de moyens de transport collectif.

Encourager les déplacements à vélo en favorisant l'aménagement de voies cyclables urbaines.

Encourager les déplacements à pied en favorisant l'aménagement de voies piétonnières accessibles et sécuritaires.

Assurer l'accès aux infrastructures municipales pour les personnes à mobilité réduite.



MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

En 2002, suite à la fusion des 6 municipalités, il était devenu nécessaire de mettre en place une politique en développement social, laquelle a vu le jour, en septembre 2005.

La Politique de développement social est un **cadre de référence**. Elle s'inspire et **mise sur la participation citoyenne et le développement communautaire**. Elle met en place des éléments qui permettent à la population de participer activement à la vie municipale, à améliorer les conditions de vie, à développer une vision et des réflexes de développement durable.

Les services municipaux sont des acteurs incontournables de cette politique de développement social. Ils sont invités à participer activement à l'établissement et à la réalisation d'un nombre important d'actions en lien avec les orientations de la Politique. Ainsi, des engagements seront identifiés dans un plan d'action triennal où les partenaires et organismes seront invités à collaborer ou encore à amorcer des actions.

Le comité en développement social dûment nommé par le conseil municipal assurera le suivi des actions et des engagements. Il fera également la promotion du développement social auprès de la population, des organismes du milieu et des différents services municipaux et paramunicipaux. Il assumera la gestion d'un fonds destiné à supporter la réalisation d'actions concrètes.

La Ville de Trois-Rivières s'engage à actualiser périodiquement la Politique de développement social et le plan d'action, et pour y arriver elle affectera les ressources humaines nécessaires.

Les citoyennes et les citoyens sont maintenant invités à prendre part d'une façon active à la vie en société de manière à répondre à leurs besoins individuels et collectifs en participant aux affaires publiques pour un développement cohérent et durable de la collectivité.

Plans et politiques de la Ville de Trois-Rivières

Politiques

Politique familiale (RÉSOLUTION N° C-2004-748)

Politique municipale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (RÉSOLUTION N° C-2005-1116)

Politique de l'art public (RÉSOLUTION N° C-2006-163)

Politique de l'activité physique, du sport et du plein air (RÉSOLUTION N° C-2007-669)

Politique du développement durable (RÉSOLUTION N° C-2009-326)

Politique culturelle (RÉSOLUTION N° C-2010-129)

Politique d'accueil, d'intégration et de rétention socioéconomique des nouveaux arrivants (RÉSOLUTION N° C-2014-0620)

Politique de reconnaissance et de soutien des organismes (RÉSOLUTION N° C-2015-0303)

Plans d'action

Plan d'action 2007-2008 de la Politique de développement social (RÉSOLUTION N° C-2007-697)

Plan d'action MADA (RÉSOLUTION N° C-2012-667)

Plan d'action 2014-2018 de la Politique du développement durable (RÉSOLUTION N° C-2014-0741)

Plan d'action 2015 de la Politique familiale et d'accessibilité (RÉSOLUTION N° C-2005-0302)

Autres

Vision vers Trois-Rivières 2030, Énoncé de vision stratégique (RÉSOLUTION N° C-2014-1278)

Plan communautaire en itinérance (septembre 2011)

Consulter le v3r.net pour obtenir les politiques, les plans d'action et les autres documents.

ANNEXE 2

Comités de développement social et de travail

Comité de développement social

M. Jean-François Aubin, conseiller municipal du district de Marie-de-l'Incarnation et président

Mme Marie-Claude Camirand, conseillère municipale du district de Chavigny et vice-présidente

Mme Véronique Arès, chef en organisation de services dans la communauté, *Direction du programme santé mentale adulte et dépendance, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)*

Mme Isabelle Hardy, coordonnatrice, *Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières*

M. Anthony Deshaies, coordonnateur par intérim de Mme Amélie Dubuc, *Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières*

Mme Carole Ébacher, agente de liaison, *Centraide Mauricie*

Mme Jacynthe Morasse, coordonnatrice responsable en développement social, *Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Trois-Rivières*

M. Jean-Marc Bergeron, directeur *Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Trois-Rivières*

M. Denis Simard, citoyen

M. André Savard, citoyen

Rôles

S'assurer que le cadre de référence de la Politique de développement social de la Ville de Trois-Rivières soit toujours actuel.

Mettre à jour la Politique de développement social.

Veiller à ce que les approches et les orientations de la Politique soient respectées.

Élaborer un plan d'action triennal.

Assurer la réalisation et le suivi du plan d'action triennal.

Gérer un fonds réservé pour des projets en lien avec la Politique.

Comité de travail

M. Jean-François Aubin

M. Anthony Deshaies

Mme Jacynthe Morasse

M. Denis Simard

M. André Savard

Rôles

Travailler à l'élaboration de la mise à jour de la Politique de développement social.

Consulter les organismes et la population dans la mise à jour de la Politique.

Assurer le suivi de la démarche d'élaboration de la Politique.



